



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 962-01-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 962-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 962-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur à la date de la publication de l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à cet effet dans la *Gazette officielle du Québec*, soit le 30 juillet 2016, et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 24^e août 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau, avocate.